

CPAM DE LA MEUSE 1 RUE DE POLVAL CS 50907
55015 BAR LE DUC CEDEX

Numéro de l'assuré : 2 02 08 62 048 279 29
Nom de l'assuré :
DELAUDE Emma
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit
+ prix appel

Mme DELAUDE EMMA
6 RUE VOYARD
55140 PAGNY LA BLANCHE COTE

Le 04/10/2024

Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2024 au 04/10/2024

1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 04/10/2024

SIRET Employeur

Arrêts liés à l'activité salariée :

Maternité du 01/01/2024 au 30/04/2024 : 121 jours à 52,05 euros, soit 6 298,05 euros.

78692030600143

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Maladie du 06/07/2024 au 08/07/2024 : 3 jours à 0,00 euros, soit 0,00 euros.
3 jours de carence.

78692030600143

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Maladie du 09/07/2024 au 12/07/2024 : 4 jours à 38,31 euros, soit 153,24 euros.

78692030600143

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

0141v1.309

Numéro de l'assuré : 2 02 08 62 048 279 29

Nom de l'assuré :

DELAUDE Emma

Maladie du 14/07/2024 au 16/07/2024 : 3 jours à 0,00 euros, soit 0,00 euros.
3 jours de carence.

78692030600143

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Maladie du 17/07/2024 au 20/09/2024 : 66 jours à 38,31 euros, soit 2 528,46 euros.

78692030600143

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Le directeur de votre Caisse Primaire
d'Assurance Maladie

CPAM DE LA MEUSE
1 RUE DE POLVAL CS 50907
55015 BAR LE DUC CEDEX